Mesdames, Messieurs, Les Président(e)s,

Vous trouverez en pièce jointe le tout dernier tableau du Ministère des Sports déclinant les décisions sanitaires pour le sport entre le 3 mai et le 19 mai.

Dès que nous avons eu confirmation que le mois de mai marquerait le début de la levée progressive des contraintes sanitaires, nous avons proposé à la Direction des Sports et au Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, un calendrier de reprise des compétitions : Coupe de France / Championnats de Clubs et Championnats de France ; accompagné d’un protocole de pratique.

Depuis hier, nous avons enfin obtenu une réponse claire concernant **la compétition pour le sport amateur**. Malheureusement, elle reste interdite jusqu’au 19 mai prochain. Nous n’avons toujours pas de lisibilité de ce qu’il adviendra par la suite. En revanche, **toutes les activités scolaires et périscolaires sont autorisées, ainsi que la pratique encadrée en club.**

Plus que jamais, **nous avons besoin d’une solidarité de toutes les composantes de la F.F.P.J.P.,** car **les interdictions qui empêchent nos licenciés de pratiquer en compétition sont décidées par le gouvernement**.

C’est un message que chacune et chacun doit relayer auprès de ses clubs. **Nous ne sommes pas à l’origine de ces interdictions**.

Depuis plusieurs semaines, **nous faisons notre maximum pour défendre la reprise des compétitions auprès du Ministère de l’Education, de la Jeunesse et des Sports**. Toutes les démarches possibles ont été faites.

Toutes les fédérations sportives sont soumises aux mêmes contraintes et toutes sont en colère.

A ce jour, la notion de compétition pour le sport amateur demeure une problématique pour le gouvernement.

**Nous ne relâcherons pas la pression exercée sur les autorités publiques pour défendre nos disciplines**. Et nous avons besoin de parler d’une seule voix à nos licenciés : **la F.F.P.J.P. se bat pour eux !**

Sportivement vôtre

Pour le Comité Directeur

Michel LE BOT

Président de la FFPJP

